CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E204753** **VALABLE JUSQU'AU** **13/11/2026**

ÉDITÉ LE 30/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/09/2023

Raison sociale : LEDOGAR PERE ET FILS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 04/09/2023

Capital : 2 000

2 AVENUE MARECHAL JOFFRE
11200 LEZIGNAN CORBIERES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NARBONNE

Siret : 979 179 942 00011

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 9550204

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000021737840304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000021737840304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Téléphone : 06 47 72 93 81 **Fax :**

Portable : 06 47 72 93 81

Responsabilité légale :
LEDOGAR PAUL, ETIENNE PRÉSIDENT

Site Internet : https://www.ledogar-construction.fr/

E-mail : paul.ledogar01@gmail.com

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 755 467 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111 PROB	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	9	14/11/2024
3111 PROB	Tuiles canal (Technicité courante)	9	14/11/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/10/2025 13:58

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E204753** **VALABLE JUSQU'AU** **13/11/2026**

ÉDITÉ LE **30/10/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/09/2023
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 04/09/2023
Capital : 2 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NARBONNE

Siret : **979 179 942** **00011**
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 9550204

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000021737840304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000021737840304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : **LEDOGAR PERE ET FILS**

2 AVENUE MARECHAL JOFFRE
11200 LEZIGNAN CORBIERES

Téléphone : 06 47 72 93 81 **Fax :**
Portable : 06 47 72 93 81

Site Internet : https://www.ledogar-construction.fr/
E-mail : paul.ledogar01@gmail.com

Responsabilité légale :
LEDOGAR PAUL, ETIENNE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2111 PROB	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante) Mention RGE	14/11/2024
3111 PROB	Tuiles canal (Technicité courante) Mention RGE	14/11/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	14/11/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	10/12/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	10/12/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	14/11/2024
o Isolation des combles perdus	10/12/2024
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	14/11/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.